

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS

Clermont-Ferrand, le 19 mai 2011

Affaire suivie par Jean-Paul MONTEIL  
04 73 98 62 14  
[jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr)

Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE  
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

à

Mesdames et Messieurs les MAIRES  
du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME

- en communication à Mme et MM. les SOUS-PRÉFETS -

**OBJET** : Elections législatives des 10 et 17 juin 2012 – Etat des candidatures pour le premier tour de scrutin.

**P.J.** : Arrêté portant enregistrement des candidatures.

Je vous adresse, ci-joint, l'arrêté portant enregistrement des candidatures dans les cinq circonscriptions du Puy-de-Dôme, pour le premier tour de scrutin (10 juin 2012). L'une des annexes de cet arrêté rend compte des candidatures intéressant votre circonscription.

Je vous remercie de faire apposer immédiatement une copie de ce document et de l'annexe qui vous concerne sur l'emplacement réservé habituellement à l'affichage administratif.

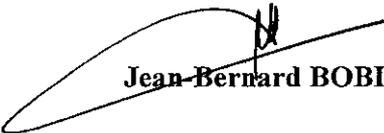
Lors du premier tour de scrutin, l'arrêté sera déposé sur la table de vote, à la disposition des membres du bureau. Je vous adresserai prochainement à cet effet le nombre d'exemplaires nécessaires.

Vous devez également installer, sur chaque emplacement destiné à l'affichage électoral, à compter du lundi 21 mai 2012 à zéro heure (ouverture de la campagne électorale) autant de panneaux que votre circonscription compte de candidats, soit :

- première circonscription	12 panneaux
- deuxième circonscription	11 panneaux
- troisième circonscription	12 panneaux
- quatrième circonscription	12 panneaux
- cinquième circonscription	11 panneaux

Mes services vous feront parvenir prochainement la circulaire ministérielle, les procès-verbaux, affiches et autres documents qui vous sont nécessaires pour organiser les deux tours du scrutin.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Jean-Bernard BOBIN